IMT Nuremberg Archives

H – 4538

International Court of Justice

H4538 – 0002

F 224

BUREAU DES RECHERCHES POLITIQUES.
La Haye
et environs.

Section: Etrangers et Criminels de guerre.

Sujet: Emmener en captivité les officiers de carrière de l'armée néerlandaise le 5 mai 1942.

R A P P O R T.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
Exhibit RF 362
Filed Jan. 30, 1946

Je soussigné, W.Broeder, Chef de la Section: Etrangers et Criminels de guerre du Bureau des Recherches Politiques pour la Haye et environs, rapporte d' après l' ordre du ministère de la Justice par rapport au sujet mentionné dans la marge, ce qui suit:

E.C.C.W.L. Baron van Heeckeren van Brandsenburg, âgé de 58 ans, capitaine de sa profession, aide-de-camp sur place de la Haye et demeurant 1 " Azaleaplein" à la Haye, me donnait la déclaration suivante:

" Le 9 Mai 1942 on publiait dans les journaux néerlandais une convocation que tous les officiers de carrière de l' ancienne armée néerlandaise qui étaient en activité de service le 10 mai 1940, devaient se présenter vendredi le 15 mai 1942, dans la caserne " Chasse" à"Breda".

S' ils ne se présentaient pas, on prendrait des sanctions.

Les officiers devaient acheter un billet d' aller et retour, deuxième classe, Breda, par quoi on avait l' impression qu'après la présentation, ils pouvaient rentrer dans leurs foyers.

Plus de 1000 officiers de carrière se présentaient dans la caserne " Chassee" le 5 mai 1942.

Lorsque ces officiers étaient présents dans la caserne, les portes furent fermées derrière eux.

Après cela un officier allemand haut placé venait dans la caserne et déclarait que les officiers avaient manqué à leur parole de rien entreprendre contre le " Führer" et que dès ce moment ils se trouvaient en captivité.

Sous une rigoureuse surveillance on transportait alors les officiers à la gare de Breda et puis ons les emmenait à Nurembourg en Allemagne.

B 49475

-Ce-

H4538 – 0003

Ce voyage durait 2 jours et demi et était très fatigant. Il faut me permettre de remarquer que presqu'aucun officier s' était attendu à ce long voyage et avait apporté les vêtements nécessaires et d'autres articles de voyage.

Pendant le transport des officiers à la gare de Breda, on avait ordonné les citoyens de rester à la maison et de fermer les fenêtres.

Le fait qu' on avait emmener en captivité les officiers de la façon susdite causait une grande consternation parmi les familles des officiers et parmi la population néerlandaise.

J' ai fait ce rapport selon la vérité à la Haye, le 15 décembre 1945.

Le rapporteur,

signature W.Broeder.

Je déclare que je sais à fond les langues hollandaise et française et que l' article ci-dessus est une traduction fidèle et exacte du texte.

signature M^lle F.Bruininga.

Je;soussigné,le Colonel A.M;Baron van Tuyll van Serooskerken, representant du Gouvernement des Pays-Bas prés du Tribunal International Militaire certifie, que la présente copie ~~ci~~ destiné a tenir lieu d'originale et rigoureusement conforme au texte de l'original de l'annexe 3c cote 4 du ra pport officiel du Gouvernement Neerlandais :

Nuernberg
le 29 Janvier 1946

DUTCH DELEGATION TO I.M.T.

B 49476

H4538 – 0004

H-4538

original

DOC. R.E. # 362

B 49474

F 225 RF 362
Filed June 30, 1946 362

H4538 – 0005

2 Pages